



## Le SICTAME vous informe

[www.sictame-unsatotal.org](http://www.sictame-unsatotal.org)



### Délocalisation d'une partie de la DF à Londres



Une délocalisation spot ? ... ou qui en préfigure d'autres ?...

#### L'expertise du Projet décidée par le CCE a été révélatrice ...

... de la volonté de la direction de ne pas tout dire sur le projet de délocalisation à Londres d'une partie de la Direction Financière et surtout d'occulter auprès des experts le ressenti des salariés concernés.

Cette délocalisation restera-t-elle une opération isolée ou sera-t-elle un "ballon d'essai", préfigurant la délocalisation d'autres directions ou fonctions managériales ?...

#### **Écoutons les experts mandatés par le CCE, lors de la réunion du 29 août :**

*« Nous n'avons toutefois pu apprécier l'actuelle organisation (refus des entretiens avec les salariés par la direction), de ce fait il est complexe d'estimer la nécessité de ces transferts de postes et de l'impact réel sur leur activité de travail ...*

*Le projet privilégie les flux externes au détriment des relations internes ... toutefois l'absence d'anticipation sur la reconnexion des flux internes pourrait générer des tensions interservices voire des dysfonctionnements pouvant peser sur les expatriés comme sur les salariés parisiens*

*(Le projet) ne se base pas sur le constat d'une carence identifiée. La stratégie adoptée est de se rapprocher des acteurs du marché financier de Londres et de traiter en direct avec eux ...*

*Le choix de la Direction porte sur un transfert physique des équipes sans que les bénéfices attendus n'aient été réellement identifiés ou quantifiés. Par ailleurs, ce transfert ne semble pas répondre aux problématiques de fond du Groupe Total et des grandes majors pétrolières européennes qui fondent la question du financement et sur lesquelles s'appuient les analystes et les investisseurs ....*

*Il semble que d'autres pistes puissent être mises en œuvre qui n'ont pas été étudiées (exemple : antenne basée à Londres sur le modèle de Houston). En outre, il subsiste des zones d'ombre sur d'autres stratégies plausibles de ce transfert, notamment fiscales ..... »*

Au-delà du caractère destructurant de ce transfert et de la perte d'emplois qu'il représente à terme pour la France, **le SICTAME ne comprend toujours pas** :



- Le **refus de la Direction de laisser les experts interviewer les salariés** concernés (certains d'entre eux se réjouissent sûrement d'une mutation sur Londres, tandis que d'autres préféreront rester en France ; que veut cacher la Direction en empêchant les experts d'interroger les salariés et d'apprécier leur degré de compréhension et d'adhésion à ce projet de réorganisation ?) ;



- Le **transfert du poste du Directeur Financier**, qui serait expatrié sans vraiment l'être et partagerait son temps entre Paris et Londres ....

**Le CHSCT, informé et consulté sur les aspects relevant de sa compétence, a délivré un avis négatif sur le projet.**

Le CHSCT, qui s'était fait assister du cabinet d'expertise ORSEU, s'est exprimé par une **déclaration commune**, comportant notamment un certain nombre de questions et demandes. **Il a ensuite adopté par 6 voix pour et 2 abstentions<sup>1</sup> l'avis** ci-après :



« Suite à la lecture de la déclaration des élus du CHSCT, la Direction sollicite un avis sans prendre le moindre engagement sur les demandes formulées. En conséquence, **les élus rendent un avis négatif**. Les élus du CHSCT réitèrent leur demande d'une Commission de suivi basée sur le cahier des charges défini dans le rapport d'expertise d'ORSEU et repris dans leur déclaration».

**Au CCE, les 13 élus ont été unanimes pour une déclaration qui, comme d'habitude, n'a pas infléchi la Direction.**

Le CCE, qui s'était fait assister du cabinet d'expertise Explicite, s'est exprimé, en réunion du 14 octobre, par une **déclaration commune et unanime** :

**Déclaration unanime du CCE :**

« A l'issue du processus d'information consultation, les élus du CCE **ne sont pas en mesure d'émettre un avis** sur le projet de réorganisation présenté. De nombreuses questions et demandes sont restées sans réponses ou avec des réponses qui n'en sont pas. Les 3 experts missionnés par les différentes instances n'ont pu interroger aucun des salariés concernés et n'ont pu de ce fait mener complètement à terme leur mission. De nombreuses inconnues subsistent, tant sur la pertinence et l'objectif économique de ce projet, que sur ses conséquences sociales. »



**Le SICTAME n'est pas convaincu du bien fondé de ce projet de délocalisation à Londres, qui reste insuffisamment argumenté.**

Il n'est certes pas la panacée pour faire progresser l'action Total.<sup>2</sup>

En outre, **ce projet de délocalisation pourrait en préfigurer d'autres, tout aussi peu réfléchis en termes financiers et stratégiques.**

La Direction considère avoir rempli ses obligations légales d'information et consultation et prévoit la mise en œuvre du transfert pour le 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Contactez-nous pour toute question ou observation que vous pourriez avoir.

Le SICTAME reste à votre écoute et suivra le devenir de tous les salariés concernés.

**SICTAME UNSA** Oui, je souhaite répondre à votre appel :

Nom : ..... Prénom : .....  
email : .....  
Société : ..... Lieu de travail : .....  
Adresse : .....  
Tél. : .....

**SICTAME-UNSA-TOTAL**

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A12013 (01.41.35.34.48)

<sup>1</sup> Les abstentions sont celles des élus CFDT. Tous les autres élus, y-compris l'élue CFE-CGC, ont voté l'avis négatif du CHSCT. Aussi, quelle surprise, le lendemain, lorsqu'en réunion du CE de Paris, la CFE-CGC exprime un avis positif sur le projet ; avant toutefois de rejoindre la position commune lors du CCE du 14 octobre.

<sup>2</sup> La Direction prétend que la délocalisation sur Londres facilitera la communication avec les analystes financiers et améliorera le cours de bourse de l'action.